

## Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée

DEPARTEMENT

DE LA HAUTE-SAVOIE

*Affichage de la Convocation**12 juin 2024*

L'An deux mille vingt-quatre, le 26 juin,

L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers  
s'est réunie en session ordinaire, sous la  
Présidence de Monsieur Patrice DUNAND, à Archamps, à 12h30,  
suivant convocation légale du 12 juin 2024.**Nombre de délégués présents ou représentés : 6****Présents titulaires** : Monsieur Hubert BERTRAND (Pays de Gex Agglo), Monsieur Julien BOUCHET (CC du Genevois), Monsieur Cyril DEMOLIS (Thonon Agglomération), Monsieur Patrice DUNAND (Région Auvergne – Rhône-Alpes),**Présents suppléants** : Monsieur David FAVRE (GE), Monsieur Jean-Charles LAGNIAZ (VD),**Absents excusés** : Monsieur Pierre MAUDET (GE), Madame Nuria GORRITE (VD), Monsieur Serge DELSANTE (Région Auvergne-Rhône-Alpes),**Secrétaire de séance** : Monsieur Julien BOUCHET

---

**N° 08/24 – Bail nouveaux locaux du GLCT**

Monsieur le Président rappelle que le GLCT a occupé des locaux dans le bâtiment du domaine de Chosal durant les travaux réalisés dans le bâtiment du Salève / Centre des Conventions.

Ces travaux se sont terminés au printemps. Aussi le Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois (SMAG) a proposé au GLCT de réintégrer les locaux situés au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment du Salève / Centre des Conventions selon les conditions indiquées dans le bail commun en annexe consenti par le SMAG.

Le montant mensuel est de 2 263.41 € HT pour le loyer et de 532.56 € pour les provisions de charges, soit un montant total de 2 795.97 €. Ce bail commun est conclu pour une durée de 3 ans et pourra être reconduit tacitement pour la même durée que la durée initiale, avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> avril 2024.

Par ailleurs, Monsieur le Président précise que dans le cadre des travaux réalisés dans le bâtiment du Salève / Centre des Conventions, l'entrée principale du bâtiment a été déplacée du 155 de la rue Ada Byron au 480 de la rue Gurley Drew. Ce changement d'adresse doit être porté à la connaissance des membres de l'Assemblée afin que les démarches administratives qui en découlent puissent être effectuées.

L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes du bail commun à passer avec le SMAG, ci-annexé,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le bail ainsi que toutes les pièces annexes,

**PREND ACTE** du changement d'adresse des locaux du GLCT qui se situent désormais au 480 rue Gurley Drew 74160 Archamps.

Fait et Délibéré, le jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme  
Archamps, le 26 juin 2024

Le Président  
Patrice DUNAND

